

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 27 septembre 2011

Date de la convocation : le 22 septembre 2011

Etaient présents : MM BARRAL, MIRABEL, CHOPPIN ; M BUDYNEK ; M MORIN ; Mlle BUDYNEK ; Mlle BARRAL ; Mme CHAUVIN ; Mme INSALACO ; M JURDYC ; Mmes MESTRE, ZICARI.

Mme RIONDET ; M FAUCON ; M DUCHAMP ; Mme DUMAS ; M GIUST ; Mme KOERING, ont donné procuration.

Mlle BUDYNEK a été nommée secrétaire

Absents : Mme DUMONT ; M FOURNIER ; Mme KLEINPOORT

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission sports et Associations

- Contrat pour du matériel sportif : filet de tennis et protection de poteaux (volley)
Cocontractant : FOOGA – Prix TTC 681.00 €
- Contrat pour les tournées estivales concernant les équipements sportifs
Cocontractant : PRESTIGE SECURITE – Prix TTC 3468.40 €
- Contrat pour la réalisation d'une terrasse extérieure (maison du foot)
Cocontractant : C.P.R.A – Prix TTC 309.76 €

Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour une corbeille cyprès rectangulaire murale (tennis) Cocontractant : SEMIO – Prix TTC 103.93 €
- Contrat pour remplacement de néons (vestiaires du foot) Cocontractant : REXEL – Prix TTC 507.27 €
- Contrat pour des travaux de peinture (vestiaires maison du foot) Cocontractant : ROCHE – Prix TTC 1294.23 €
- Contrat pour la fourniture de lames en bois et en chêne (stade et vestiaire du foot) Cocontractant : DUCAB MENUISERIE – Prix TTC 855.14 €
- Contrat pour l'installation de 2 multisports, de filet et panneau de basket (école élémentaire) Cocontractant : CASAL SPORT – Prix TTC 4669.15 €
- Contrat pour des clés interactives maillescht (au tennis) Cocontractant : L.B S – Prix TTC 787.57 €
- Contrat pour l'entretien des cours (au tennis) Cocontractant : SANDMASTER – Prix TTC 1184.04 €
- Contrat pour des cylindres et des clés (tennis) Cocontractant : L.B.S – Prix TTC 2499.02 €
- Contrat pour des verres feuilletés (accès à la maison du foot) Cocontractant : AU COUPE VERRE – Prix TTC 541.22 €
- Contrat pour la régularisation du dépannage radiant n°3 (boulodrome) Cocontractant : E2S – Prix TTC 1134.47 €
- Solde pour une porte endommagée (maison du foot) Cocontractant : AXA ASSURANCE – Recette TTC 412.62 €
- Contrat pour une location d'un tunnel Caterpillar (forum des associations) Cocontractant : JOKER-PRODUCTION – Prix TTC 394.68 €
- Contrat pour 40 trophées (forum des associations) Cocontractant : FANNY COUPES – Prix TTC 400.40 €
- Contrat pour repas de midi pour les 80 participants (forum des associations) Cocontractant : FABRE-PROXI – Prix TTC 18.00 € / part
- Contrat pour la fourniture et pose d'une porte extérieure anti-effraction (salle polyvalente) Cocontractant : DUCAB MENUISERIE – Prix TTC 1075.20 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour le remplacement de l'éclairage extérieur (la verchère)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 356.00 €
- Contrat pour une pose et dépose de banderoles (manifestation classe en 1)
Cocontractant : ETDE SUD-EST – Prix TTC 358.80 €

Commission scolaire et sociale

- Contrat pour des alimentations électriques (restaurant scolaire)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 822.58 €
- Contrat pour du matériel de restauration (restaurant scolaire).
Cocontractant : HENRI JULIEN – Prix TTC 843.18 €
- Contrat pour des ustensiles de restauration (restaurant scolaire)
Cocontractant : HENRI JULIEN – Prix TTC 896.81 €
- Contrat pour la poursuite mission d'accompagnement (crèche) Cocontractant :
PEOPLE AND BABY – Prix TTC 1495.00 €
- Contrat pour des travaux de plomberie (restaurant scolaire).
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 547.77 €
- Contrat pour la fourniture de diverses gâches (crèche).
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 41.41 €
- Contrat pour des travaux de plomberie (cuisine du restaurant scolaire)
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 267.90 €
- Contrat pour du mobilier (école maternelle)
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITE – Prix TTC 3468.39 €
- Contrat pour une modification éclairage (couloir école primaire et maternelle)
Cocontractant : ELS – Prix TTC 911.35 €
- Contrat pour du mobilier (école élémentaire)
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITE – Prix TTC 1423.26 €
- Contrat pour des fournitures scolaires (école maternelle)
Cocontractant : LIRA – Prix TTC 1071.95 €
- Contrat pour des fournitures scolaires (école maternelle)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 607.04 €
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant : DEVELAY – Prix TTC 96.62 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 3203.56 €
- Contrat pour du matériel de soins (école élémentaire) Cocontractant : PHARMACIE DE SOLAIZE – Prix TTC 1230.82 €
- Contrat pour transport pour la piscine de villette (les écoles)
Cocontractant : CARS FAURE – Prix TTC 101.00 €/par jour de transport.
- Contrat pour des cartouches imprimantes (écoles maternelle)
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITES – Prix TTC 57.40
- Contrat pour des fournitures scolaires (écoles maternelle)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 257.75
- Contrat pour les séances piscine (école élémentaire) Cocontractant : SISLS – Prix TTC 100.00 € / la séance

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la réalisation de dépliant (forum des associations)
Cocontractant : UNIGRAPHIC – Prix TTC 1841.84€
- Contrat pour un concert (place de la mairie)
Cocontractant : SHENANDOAH – Prix TTC 400.00 €
- Contrat pour un spectacle musical (fête de la musique) Cocontractant : SALS'ATI – Prix TTC 1600.00 €
- Contrat pour un dépannage sur le système de sécurité (médiathèque)
Cocontractant : ECODIS – Prix TTC forfait intervention : 232.02 € et tarif horaire : 81.33 €
- Contrat pour la fourniture et mise en place d'un support haut de portillon (médiathèque)
Cocontractant : SERRURERIE STEFAN – Prix TTC 299.00 €
- Contrat pour des fournitures de bureau (médiathèque)
Cocontractant : ASLER DIFFUSION – Prix TTC 147.49 €
- Contrat pour des étiquettes codes-barres (médiathèque)
Cocontractant : MICRO BIB – Prix TTC 105.25 €
- Contrat pour des cartouches d'encre (médiathèque)
Cocontractant : STAPLES – Prix TTC 511.89 €
- Contrat pour la redevance de musique de fond (médiathèque)
Cocontractant : SACEM – Prix TTC 659.95 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour l'impression de la plaquette mi-mandat
Cocontractant : DU BRUIT AU BALCON – Prix TTC 2255.66 €

Commission Développement Durable et Urbanisme

- Contrat pour la réfection d'un pilier du portail (la déchetterie) Cocontractant : BP CONSTRUCTION – Prix TTC 1172.08 €

Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour 2 passages d'entretien du carrefour du bas de Solaize
Cocontractant : LYON ESPACES VERTS – Prix TTC 120.00 €
- Contrat pour l'entretien des chemins de randonnée sur la commune
Cocontractant : CHAZAL – Prix TTC 6888.96 €

Commission Finances, Personnel, Industries, Projets, Moyens

- Contrat pour réaménagement des bureaux (1^{er} étage bureaux mairie)
Cocontractant : SODAI – Prix TTC 10883.60 €
- Contrat pour des travaux de peinture (1^{er} étage bureaux mairie)
Cocontractant : ROCHE – Prix TTC 4784.00 €
- Contrat pour des travaux de plomberie (1^{er} étage bureaux mairie)
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 4686.86 €
- Contrat pour la restructuration électrique (1^{er} étage bureaux mairie)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 7609.55 €
- Contrat pour le revêtement de sol (1^{er} étage bureaux mairie)
Cocontractant : TAPIS FRANÇOIS – Prix TTC 3946.80 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'une barrière phonique (mairie 1^{er} étage)
Cocontractant : SODAI – Prix TTC 837.20 €
- Contrat pour la fourniture de portes coulissantes (2^{ème} étage mairie)
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 602.89 €
- Contrat pour l'isolation des combles (en mairie)
Cocontractant : AGI – Prix TTC 1614.60 €
- Contrat pour des écrans informatique (en mairie)
Cocontractant : LDLC-PRO – Prix TTC 509.17 €
- Contrat pour une imprimante (accueil de la mairie)
Cocontractant : MICROLOGIC – Prix TTC 418.60 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour la location de copieur jusqu'en décembre 2011 (la mairie)
Cocontractant : SOM MAB – Prix TTC 163.85 € par mois et prix TTC de la copie : 0.0085 €
- Contrat pour des travaux de réparation d'un plafond suite dégât des eaux (crèche)
Cocontractant : ROCHE RAVALEMENT – Prix TTC 2117.43 €

Administration Générale

- Contrat pour une clé codée Citroën Jumper
Cocontractant : CHAUSS' CLE – Prix TTC 70.14 €
- Contrat pour des fournitures de goulottes et entonnoir (mairie et atelier service technique) Cocontractant : LOXAM – Prix TTC 406.75 €
- Contrat pour pièces détachées (nettoyeur haute pression de l'atelier)
Cocontractant : PRODIM – Prix TTC 21.67 €
- Contrat pour le changement des pneus (véhicule Jumper)
Cocontractant : EUROMASTER – Prix TTC 301.53 €
- Contrat pour la maintenance des logiciels des actes d'état civil (en mairie)
Cocontractant : BANQUE D'ARCHIVES – Prix TTC 275.08 €/an
- Contrat pour des batteries et des disques (atelier service technique)
Cocontractant : QUINCAILLERIE MODERNE – Prix TTC 521.51 €
- Contrat pour des cartouches d'imprimantes (la mairie)
Cocontractant : GP CARTOUCHES LASER – Prix TTC 170.07 €
- Contrat pour des vêtements de travail (service technique)
Cocontractant : AXEL GROUPE – Prix TTC 1093.38 €
- Contrat pour la fourniture de 100 ramettes de papier (mairie)
Cocontractant : FIDUCIAL – Prix TTC 260.00 €
- Contrat pour le remplacement du matériel défaillant en cas d'incendie (salle polyvalente et médiathèque) Cocontractant : ECODIS – Prix TTC 1081.00 €
- Contrat pour des travaux de plomberie dans les toilettes (verchère, restaurant scolaire ; Boulodrome) Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 550.16 €
- Contrat pour un service après vente de l'horodateur (place de la mairie)
Cocontractant : PARKEON SERVICES – Prix TTC 471.22 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



Marché de travaux de construction du gymnase

(Délibération du 7 juin 2011 : marché de travaux ; salle multisports)

- Contrat pour une annonce (construction d'une halle sportive)
Cocontractant : LE MONITEUR – Prix TTC 607.57 €
- Contrat pour le lot n° 1 – Terrassements, VRD, espaces verts. Cocontractant : SEEM. Prix TTC 140796.11 €
- Contrat pour le lot n° 2 - Maçonnerie, gros œuvre
Cocontractant : EDC – Prix TTC 218346.19 €
- Contrat pour le lot n° 3 – Charpente métallique. Cocontractant : REFFET SAS – Prix TTC 89580.00 €
- Contrat pour le lot n° 4 - Couverture, étanchéité, bardage
Cocontractant : ECB – Prix TTC 187 772.00 €
- Contrat pour le lot n° 5 – Menuiseries extérieures aluminium. Cocontractant BATIM'ALU – Prix TTC 53580.80 €
- Contrat pour le lot n° 6 – Métallerie. Cocontractant : ROZIERES. Prix TTC 40976.76 €
- Contrat pour le lot n°7 – Façades. Cocontractant : PROFACADES – Prix TTC 30617.60 €
- Contrat pour le lot 8 – Isolation, plâtrerie, peinture, plafonds suspendus.
Cocontractants : AUBONNET – Prix TTC : 65182.00 €
- Contrat pour le lot n° 9- Menuiserie intérieures bois. Cocontractant GUILLON – Prix TTC : 82524.00 €
- Contrat pour le lot n° 10 – Carrelages, faïences. Cocontractant : LOUIS FONTAINE – Prix TTC : 18173,82 €
- Contrat pour le lot n° 11 – Revêtements de sols souples, sols sportifs.
Cocontractants : AUBONNET – Prix TTC 54418.00 €
- Contrat pour le lot n° 12 – Equipements sportifs. Cocontractant : PYRAMIDE – Prix TTC 31047.50 €
- Contrat pour le lot n°13 – Ascenseur. Cocontractant : SCHINDLER – Prix TTC 25116.00 €
- Contrat pour le lot n° 14 – Electricité, courants faibles. Cocontractant : BLEU ELECTRIC – Prix TTC 68770.00 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour le lot n° 15 – Plomberies, sanitaires, chauffage gaz, ventilation ;
Cocontractant : MARTIN – Prix TTC 166718.51 €

Cimetière Municipal – Reprise de concessions.

Autorisation à donner à Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Rapporteur : Coralie ZICARI

Il a été décidé, en 2007, par le Conseil Municipal de l'époque, d'engager une procédure visant la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Les procès verbaux règlementaires ont été réalisés le :

- 1^{er} constat : le 27 avril 2007
- 2nd constat : le 14 décembre 2010

Par délibération du 25 janvier 2011, le Conseil Municipal a décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Un des concessionnaires avait alors émis le vœu de conserver cette concession accordée à perpétuité, en échange de quoi, il s'engageait à l'entretenir et à la remettre en état.

Le conseil municipal avait alors décidé de ne pas reprendre cette concession. Par courrier, en date du 21 juin 2011, ce même concessionnaire, nous faisait savoir qu'il avait commis une erreur et que finalement il ne souhaitait pas conserver, entretenir et remettre en état cette tombe.

La concession concernée par cette opération est présentée en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- La reprise de cette concession ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes ;



Compte-rendu du Conseil Municipal



Cimetière Communal

Concession constatée en état d'abandon

N° PLAN	Concessionnaire	Nom des inhumés
C1 9	DARCHIEUX Marguerite Justine Le 25/04/1877	PERRACHON Marie Simon COUTURIER PERRACHON Jeanne Marie DARCHIEUX Marie Fisque DARCHIEUX Pierre Louis VINCENT Ernest DARCHIEUX VINCENT Marie Louise DARCHIEUX Tomy SIMON DARCHIEUX Jeanne Marie DARCHIEUX Marguerite Justine FONTROBERT BRUNIER Marie FONTROBERT Claude VOTTERO Annette VINCENT Louis Antoine DARCHIEUX Louis Pierre



Modification du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Rapporteur : Pascal JURDYC

-L'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Solaize des charges financières, par nature imprévisibles ;

-Pour se prémunir contre ces risques, la commune de Solaize par délibération du 1^{er} avril 2008, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion avec le groupement DEXIA SOFCAP – CNP ASSURANCES – CNP IAM, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

-Conformément au certificat d'adhésion au contrat le taux de cotisation a été fixé à 9.95% pour les agents affiliés à la CNRACL et à 1.20% pour les agents non affiliés à la CNRACL;

-Le groupement DEXIA SOFCAP – CNP ASSURANCES – CNP IAM a fait part au Centre de Gestion de sa volonté d'augmenter de 9% l'ensemble des taux de cotisation du contrat groupe du Centre de gestion.

-En conséquence, le taux de cotisation de la commune de Solaize sera porté à :

- 10.85 % pour la couverture des agents CNRACL
- 1.31% pour la couverture des agents non affiliés à la CNRACL

A près délibération, le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu sa délibération du 1^{er} avril 2008 portant adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion ;

Compte-rendu du Conseil Municipal



Article 1 : accepte la révision, à compter du 1^{er} janvier 2012, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune de Solaize contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, ce qui portera ces taux à :

- 10.85 %, pour le contrat concernant les agents affiliés à la CNRACL
- 1.30 %, pour le contrat concernant les agents non affiliés à la CNRACL

Article 2 : autorise Le Maire de la commune de Solaize à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

Décision modificative n° 2

Rapporteur : Laurence INSALACO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de passer des écritures d'ordre d'un montant égal aux pénalités appliquées par la délégation de maîtrise d'ouvrage à certaines entreprises ayant œuvré sur le pôle scolaire, ce montant s'élève à 19 392.98 €. Il convient également de prévoir l'amortissement de frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux pour un montant de 1241,45 €.

Voici les écritures :

RF 7711/77-01 : 19 392.98

DI 238/041-01 : 19 392.98

DF : 6811/042-01 : 1241,45

RI : 28031/040-01 : 1241,45

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les écritures proposées
- adopte la décision modificative n°2

Attribution d'une subvention exceptionnelle au FCSSR

Rapporteur : Pierre MIRABEL

Monsieur Mirabel rappelle qu'après entente entre la commission sociale et scolaire d'une



Compte-rendu du Conseil Municipal



part, et la commission sport et associations d'autre part, il a été décidé d'attribuer une subvention de 500 € au FCSSR, pour sa participation à l'accueil des correspondants anglais, en avril dernier.

Il est rappelé que l'enveloppe budgétaire a été prévue, il convient par conséquent, uniquement, d'affecter les crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € au FCSSR ;
- de dire que les crédits sont prévus au budget, au chapitre 65 ;

Attribution d'une subvention exceptionnelle au FCSSR à l'association « Tel est ton Solaize »

Rapporteur : Sabine BUDYNEK

Monsieur Mirabel rappelle que l'organisation du téléthon à Solaize, est maintenant prise en charge par l'association « Tel est ton Solaize ».

L'association « Tel est ton Solaize » a déposé une demande de subvention afin de subvenir à ses besoins de fonctionnement, et de « lancement » de l'association.

Il est rappelé que l'enveloppe budgétaire a été prévue, il convient par conséquent, uniquement, d'affecter les crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'association « Tel est ton Solaize ».
- de dire que les crédits sont prévus au budget, au chapitre 65 ;

Convention d'objectifs avec Enfance pour tous

Rapporteur : Pierre MIRABEL

Monsieur le Maire RAPPELLE le contexte actuel de la crèche et les difficultés de gestion rencontrées depuis quelques mois,



Compte-rendu du Conseil Municipal



PRECISE qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions pour les usagers avec un partenaire fiable et disposant d'une réelle expérience professionnelle,

INFORME que la Commune s'est rapprochée de l'Association Enfance pour Tous pour mettre en œuvre un projet adapté à ses besoins, son objet statutaire permettant la réalisation de diverses missions d'intérêt général à caractère social adaptées à la politique locale développée par la collectivité dans ce secteur.

PROPOSE donc d'approuver la signature de la convention d'objectifs présentée,

Ayant constaté que le débat était clos.

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et le décret d'application du 6 juin 2001,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant délibéré :

- APPROUVE le projet de convention d'objectifs passée avec l'Association Enfance pour Tous,
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 4 octobre 2011, conformément à la loi du 04 août 188

**Le Maire
G. BARRAL**

